

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°55/2025

Communauté de Communes Nièvre et Somme
1 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55
Membres titulaires présents : 37
Membres votants : 40

L'an Deux mille vingt-cinq, le 10 Avril à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 3 avril 2025, s'est réuni à la salle le chiffon rouge – Rue P.ERMENAUULT – à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,
Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, CARLIER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, DUCROTOY,

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, CAPRON, MINET, LICOUR,
Mrs DE LIMERVILLE, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BELLAREDJ, LOUETTE, BOULLET, BOULARD, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Pouvoirs :

M DELIMERVILLE donne pouvoir à M DELATTRE
M BOULARD donne pouvoir à M MAUGER
M GROSSEL donne pouvoir à M DUCROTOY

Secrétaire de séance : Mme DE ALMEIDA

OBJET : SOUTIEN AUX ACTIVITES CULTURELLES COLLEGES ET LYCEE PROFESSIONNEL 2025

La séance étant ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la compétence développement culturel exercée par la Communauté de Communes Nièvre et Somme ;
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 27 Mars 2025

Considérant la proposition de Monsieur le Président tendant à une participation de la Communauté de Communes Nièvre et Somme aux activités culturelles des collèges et du lycée professionnel du territoire répartie comme suit :

- 5000 € au collège de DOMART EN PONTTHIEU
- 5000 € au collège de FLIXECOURT-Notre Dame

- 5000 € au collège d'AILLY SUR SOMME
- 5000 € au collège A.MANESSIER de FLIXECOURT
- 5000 € au lycée professionnel de FLIXECOURT

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accepte que la Communauté de Communes Nièvre et Somme participe aux activités culturelles des collèges et du lycée professionnel du territoire réparties comme ci-dessus pour l'année 2025.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 17 avril 2025 et de sa publication le 18 avril 2025.

